# ACADÉMIE FRANÇAISE.

### SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 21 JUILLET 1864.

## PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

### PRIX D'ÉLOQUENCE.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1864: l'Éloge de Chateaubriand.

Le prix a été partagé également entre le discours inscrit sous le n° 17, portant pour épigraphe:

La louange languit auprès des grands noms ; et la seule simplicité d'un récit fidèle pourrait soutenir la gloire de *Chateaubriand*.

(Bossuet.)

dont l'auteur est M. Benoit, doyen de la Faculté des lettres de Nancy;

et le discours inscrit sous le nº 38, portant pour épigraphe:

Intanto voce fu per me udita:
Onorate l'altissimo poeta.
(Dante, Inf. Cant. IV, 79.)

dont l'auteur est M. le vicomte Henri de Bornier, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.

Une mention honorable a été accordée au discours inscrit sous le n° 37, portant pour épigraphe :

Triginta annos gloriæ suæ superfuit.
(Plin. J. Ep. II, 1.)

### PRIX MONTYON.

PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

Un prix de trois mille francs:

A Jean LAFFRAY, à Baule, Loiret;

Un prix de deux mille francs:

A Marianne Feillet, à Lanfains, Côtes-du-Nord;

Six médailles de mille francs:

A Joséphine Larcher, à Paris, rue de Grenelle, nº 30, faubourg Saint-Germain;

A Jeanne Mialaret, à Peyreleau, Aveyron;

A Elisabeth Blanquet, à Fontans, Lozère;

A Françoise Ducros, à Niort, Deux-Sèvres;

A Cécile Parisot, femme Banchelin, à Pont-à-Mousson, Meurthe;

A Marie Talguen, à Plougrescant, Côtes-du-Nord;

Douze médailles de cinq cents francs:

A Désirée MILON, à Authie, Calvados;

A Catherine VIDALING, femme Cosse, à Aurillac, Cantal;

A la veuve Royer, à Paris, rue Saint-Honoré, nº 247;

Aux époux Crespin, à Milhaud, Gard;

A Marguerite Thomas, à Aiguebelle, Savoie;

A Jeannette Schmetzer, à Strasbourg, Bas-Rhin;

A Octavie-Anne Garrabé, à Seix, Ariége;

A Suzanne Minet, à Meyrueis, Lozère;

A Annette Denis, à Nancy, Meurthe;

A Marceline-Catherine GAVOURY, à Neuilly, Seine;

A François Bonnaud, à Claviers, Var;

A Marie-Anne Bréfi, à Boersch, Bas-Rhin.

# PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES AUX MOEURS.

L'Académie française décerne quatre prix de trois mille francs :

A M. Ed. Chaignet, pour son ouvrage intitulé: la Psychologie de Platon, 1 vol. in-8°;

A M. JACQUINET, pour son ouvrage intitulé: des Prédicateurs du XVII<sup>e</sup> siècle, avant Bossuet, 1 vol. in-8°;

A M. A. Mézières, pour son ouvrage intitulé: Prédécesseurs et contemporains, — Contemporains et successeurs de Shakespeare, 2 vol. in-8°;

A M<sup>lle</sup> Ernestine Drouet, pour le recueil de ses poésies, intitulé: Caritas, 1 vol. in-12.

Trois médailles de deux mille francs:

A M<sup>lle</sup> Clarisse Bader, auteur de l'ouvrage intitulé: la Femme dans l'Inde antique. Études morales et littéraires, 1 vol. in-8°;

A M. André Lemoyne, pour le recueil de ses poésies, 1 vol. in-18;

A M. Charles Deslys, pour son ouvrage intitulé: les Récits de la grève, 1 vol. in-12.

### PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'Histoire de France qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservent, d'après la volonté du testateur, les prix annuels jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages. L'ouvrage en possession du prix, l'Histoire de Louvois, et de son administration politique et militaire, loin d'être surpassé par un autre ouvrage récent, étant complété par deux volumes du même auteur,

Le premier prix de la fondation Gobert est et demeure décerné à l'ouvrage terminé de M. Camille Rousset.

Le second prix demeure décerné à M. Charles Caboche, auteur de l'ouvrage intitulé : les Mémoires et l'Histoire en France, 1 vol. in-8°.

### PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

Par décision de l'Académie, le prix spécial de trois mille francs, fondé par feu M. Bordin, n'a pas été décerné cette année.

#### PRIX

FONDÉ PAR M. LE COMTE DE MAILLÉ-LATOUR-LANDRY.

Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, a été cette année, dans les conditions de la fondation, décerné par l'Académie française, à M. Achille MILLIEN, auteur de diverses poésies.

### PRIX FONDÉ PAR M. LAMBERT.

Par décision de l'Académie, la récompense accordée chaque année à tout homme de lettres, ou veuve d'homme de lettres, auxquels il serait juste d'accorder une marque d'intérêt public, a été décernée cette année à M<sup>me</sup> Cartellier, veuve du savant professeur qui a laissé la Traduction du discours d'Isocrate sur lui-même, intitulé: l'Antidosis, récemment publié par les soins de M. Havet.